



CONDITIONS GENERALES DE VENTE XPLORER

PREAMBULE

Toute personne souhaitant participer aux prestations d'Aquarius safari propriétaire de la marque Xplorer doit :

- Fournir les noms, prénoms, numéro de passeport, niveau de plongée et nombre de plongées des personnes qu'elle souhaite inscrire ainsi que les détails des vols et aéroports de départ et de retour, toutes remarques particulières concernant la réservation de cabines et /ou des chambres, de cours de plongée, du Nitrox....
- Vérifier que tous les documents à fournir (passeport validité 6 mois avant la date de retour, carnet de plongée, certificat médical sont à jour)
- Accepter les conditions de paiement et les présentes conditions générales de vente.

LA PRESTATION

La prestation Xplorer comprend :

- 2 transferts aller et retour entre l'aéroport le plus proche et le bateau de croisière.
- 6 jours et 7 nuits à bord pour les croisières commençant le samedi à 17h et finissant le samedi suivant à 10h du matin,
Pour les parcs marins 13 jours et 14 nuits et pour les Mini safari 3 jours/3 nuits à bord.
Pour des impératifs d'organisation interne, la direction d'Xplorer se réserve le droit de loger pour la première ou dernière nuit les plongeurs des croisières et les parcs marins à l'hôtel (sans supplément base double ou triple) avec supplément pour la chambre individuelle.
- Un itinéraire en mer avec un parcours prédéterminé en harmonie avec les souhaits des passagers.
- Les repas à partir du dîner du samedi soir au petit déjeuner du samedi suivant. 3 repas par jour (incluant entrée (s), plat(s) principal (aux) (légumes, viande et / ou poisson) et dessert).
- Les forfaits boissons non alcoolisées eau, soda, café, thé.
- Les taxes gouvernementales (permissions et accès aux parcs marins) pour 20 € par plongeur.
- Le Nitrox (30 /32 %) pour les plongeurs certifiés Nitrox.
- 2 guides à bord (1 instructeur/ dive master et/ou 1 dive master) agréés par les instances gouvernementales Egyptiennes.
- Un forfait de minimum 16 plongées ou pour les croisières 15 jours 30 plongées. Le forfait « plongée » pourra être réajusté au nombre de jour en cas de départ et arrivée décalés.
- les blocs de 12 DIN/Int et plombs.
- (suivant les bateaux) de 9 à 11 membres d'équipage professionnels expérimentés sur les bateaux.
- Des draps et une couverture.
- Les serviettes de toilette et douche sont mises à disposition et sont changées durant le séjour (sur demande). Un peignoir pour la semaine est aussi prévu.
- Savon liquide.
- (Si Xplorer est averti), une soirée pour fêter les anniversaires, voyages de noce, ou anniversaire de plongées.
- Possibilité de cabine catégorie
- Possibilité de cabine suite sur le Vita (50€ par personne et par semaine) suivant disponibilité.

LES PRESTATIONS NON COMPRISES

- Les vols internationaux jusqu'à et au départ d' Hurghada et Marsa alam.
- Les visas 25\$
- Les assurances annulation et rapatriement.



- Les boissons alcoolisées telles que bière, vin (Nota : Afin de limiter un maximum les facteurs favorisant les accidents de plongée, la consommation d'alcool est interdite dans la journée jusqu'à la dernière plongée de la journée).
- Les transferts depuis et vers les hôtels où séjournent les clients avant et après la croisière, sauf accord préalable.
- Les clients doivent apporter en supplément de leur matériel personnel : La ceinture de plombs, parachute de palier, ordinateur, signal sonore et/ou visuel de surface et une lampe pour la plongée de nuit (location de lampe sur place, à réserver avant le départ).
- Les formations PADI et Tech.
- Le bakchich pour l'équipage, (40€ suggéré mais non obligatoire) par plongeur et par semaine

FACTURATION

Les factures sont établies au nom du titulaire du compte sur lequel le paiement est souhaité.

Un acompte ou la totalité du règlement peut être adresser via notre site Aquariusredsea.com. Le règlement total de la prestation doit avoir lieu 1 semaine minimum avant le début de la prestation. Les affrètements feront l'objet d'une facture pro-forma à la réservation avec demande de versement d'un acompte de 25% et règlement du solde 1 mois au maximum avant le départ du bateau.

LITIGES

Tout litige doit nous parvenir dans les 15 jours suivant la fin de notre prestation et devra être adressé par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@xplorer-redsea.com

En aucun cas, le plongeur ne pourra exiger un remboursement quel qu'il soit sans motif valable, sauf accord à l'amiable. AQUARIUS Safari proposera en fonction du ou des préjudices subits un dédommagement sous forme d'avoir, de bon à valoir ou remboursement.

Si 60 jours après réception d'un courrier électronique de litige un accord n'était pas trouvé le dossier sera transmis à nos avocats qui se mettront en relation avec les avocats des personnes concernées ou leurs représentants. En cas de procès seul le tribunal du Caire sera retenu par les 2 parties en conflit.

CONDITIONS D'ANNULATION

Aucun frais d'annulation n'est à appliquer pour l'assistance aéroport et les visas.

Toute annulation doit être signifiée par écrit (e-mail resa@xplorer-redsea.com), vous devez recevoir un accusé de réception de la part de la compagnie xplorer Aquarius safari.

La date de cet accusé de réception de votre courrier électronique déterminera le barème des frais d'annulation. Le barème de frais d'annulation est le suivant :

Les annulations pour les inscriptions individuelles feront l'objet d'une facturation :

- Annulation à plus de 90 jours avant la date de départ du bateau: 50€ de frais de dossier.
- Annulation de 89 à 61 jours avant la date de départ du bateau: 20% du montant total de la croisière/séjour plongée
- Annulation de 60 à 45 jours avant la date de départ du bateau: 30% du montant total de la croisière/séjour plongée
- Annulation de 44 à 30 jours avant la date de départ du bateau: 70% du montant total de la croisière/séjour plongée
- Annulation de 29 à 15 jours avant la date de départ du bateau: 90% du montant total de la croisière/séjour plongée
- Annulation à 14 jours du départ du bateau : 100% du montant total de la croisière/séjour plongée

Les annulations pour les affrètements et groupes feront l'objet d'une facturation :

- annulation de 90 à 60 jours avant la date de départ du bateau: 50% du montant total de la croisière/séjour plongée



DEPART GARANTI

Les départs sont garantis pour un minimum 10 personnes payantes pour le mini croisière et croisière, sauf si la mention « confirmé » sur le site est indiqué, malgré un nombre inférieur.

Dans le cas où le bateau est entièrement disponible, Xplorer garantit le départ pour les groupes si l'inscription a lieu au moins 2 jours avant le départ (pour les formalités).

A un mois du départ si le bateau n'a pas atteint un nombre minimum de passagers, Xplorer se réserve le droit d'annuler la croisière

Dans le cas où une croisière est confirmée, les places disponibles restantes peuvent être réservées jusqu'à 2 jours avant le départ.

PROMOTIONS

Des promotions pourront être lancées par Xplorer sur son site web. Ces promos peuvent commencer et se terminer sans préavis. Ces tarifs promotionnels ne seront pas rétroactifs et ne pourront donc pas faire l'objet d'un quelconque remboursement ou contestation.

OPTIONS

Seuls les dossiers de la réservation en ligne dans l'espace pro xplorer-redsea.com sont pris en compte. Les réservations ne sont pas prises en compte au moment de l'envoi par email ou d'un appel téléphonique mais seulement au moment où elles sont saisies dans la réservation en ligne xplorer.

Une option sur une réservation pour un particulier dure 2 jours. Le plongeur doit prendre contact avec Xplorer pour éventuellement prolonger son option, sinon le option sera définitivement annulée.

ACCUEIL AEROPORT ET TRANSFERTS

Réception des passagers par un correspondant Xplorer /AQUARIUS à l'aide d'une pancarte Xplorer/ AQUARIUS généralement à la porte de sortie du hall de l'aéroport après que les passagers aient récupéré leurs bagages et passé la douane.

Pour les croisières à l'arrivée et au départ de l'aéroport d'Hurghada ou Marsa Alam, les passagers sont transférés en limousine pour (1ou 2 pers), minibus ou bus (suivant le nombre de plongeurs à transférer jusqu'au bateau) par des sociétés accréditées par le ministère du tourisme et du transport Egyptien.

AVANT ET APRES LES CROISIERES

En Egypte, les transferts aller et retour pris en charge dans la prestation croisière s'effectuent seulement de l'aéroport vers le bateau affrété par ou appartenant à Xplorer. Les transferts des clients vers ou depuis les hôtels sont à la charge des clients et organisés par eux-mêmes ou par leur tour opérateur ou par leur hôtel, (sauf accord contraire). Les clients doivent contacter notre correspondant Xplorer (01001686224) en Egypte la veille du rendez vous du départ croisière afin de confirmer le rendez-vous du lendemain matin. Il est préférable aussi d'avoir le numéro de téléphone des clients (ou le n° de téléphone de l'hôtel où séjourne le(s) plongeur(s)) dans leur dossier Xplorer (réservation en ligne).

Si nécessaire, en fonction des jours et horaires d'arrivée ou de départs des clients, il sera proposé un « Day-use » et/ou une nuit supplémentaire à la charge des passagers, organisés selon les exigences des passagers et/ou disponibilités des hôtels.

Pour une arrivée ou départ d'Hurghada dans la journée, il sera proposé une entrée à 15€ au dream beach (plage privée, douche et toilettes, un bar et restaurant y sont aussi proposés) de 8h du matin à 18h.

Xplorer n'est pas responsable des clients pendant les journées qui précèdent ou succèdent les prestations



Xplorer n'est pas responsable des retards aériens et n'a donc pas à prendre en charge des repas ou des nuitées consécutives à un retard ou remboursement de prestations à l'avancée des horaires d'une compagnie aérienne charter ou régulière.

Les clients doivent arriver sur le bateau au plus tard une heure avant le départ de leur croisière. Le départ des bateaux de croisière ne pourra nullement être retardé suite à un retard aérien impliquant une arrivée des clients après 6 h du matin, hormis dans le cas d'un affrètement.

Dans ce cas, le jour de retour de la croisière restera celui initialement prévu. Le forfait plongée se verra réajusté au nombre de jours à bord. Les clients devront être pris en charge par la suite par leur agence ou la compagnie aérienne.

LES TAXES

Les taxes de 50€ par plongeur (les frais de marina, de permissions, garde cote et accès aux parcs marins) ne sont pas incluses dans les tarifs des croisières et sont payables sur place en espèce.

Si les taxes ou le prix du carburant devaient augmenter de manière significative, Xplorer se réserve le droit de répercuter l'augmentation de ces taxes, même si les clients étaient inscrits avant la dite augmentation.

Xplorer informera les plongeurs des modifications de taxes par le biais de son site Internet et par email aux voyageurs.

LE NIVEAU DES PLONGEURS

Les Croisières des Parcs Marins

- Plongeur Niveau 2 ou AOWD avec un minimum de 50 plongées est demandé.
- Un niveau OWD avec plus de 50 plongées sera le bienvenu à condition qu'il passe son AOWD en début de séjour pour rester conforme aux prérogatives locales exigées pour les séjours en safari. Il faut alors de l'expérience concernant les plongées techniques dans le courant.

Les Croisières Nord et Sud - Conditions :

- Plongeur de Niveau 1 ou OWD avec un minimum de 50 plongées (2 plongées par jour, pas de plongée de nuit)
- Il sera encadré obligatoirement par un divemaster ou instructeur guide agréé par la CDWS avec un supplément 6€ par plongée.
- Possibilité de passer l'AOWD Padi sur le bateau au départ de la croisière si le niveau est suffisant.

Le plongeur qui n'aurait pas le niveau suffisant pour sa propre sécurité ou celle du groupe (évalué par l'un des guides) pourra être exclu de certaines plongées à difficulté technique (sans indemnités) ou il lui sera imposé un encadrement adéquat.

Toutes modifications des itinéraires ainsi que le nombre de plongées supplémentaires au forfait sont fonction des souhaits des passagers, des conditions météorologiques, de la réglementation locale et soumises à l'appréciation du moniteur principal à bord et du capitaine.

LA LEGISLATION PLONGEE EN EGYPTE

La législation de l'Egypte limite le profil de plongée à 30 mètres de profondeur et dans la courbe de sécurité (plongée sans palier de décompression) avec une extension possible à 40 m dans certaines conditions (for les plongeurs deep et / ou plongeur tech)

Obligatoire : Il sera demandé par le guide pour chaque plongeur de prouver un état de santé suffisant à la pratique de la plongée.

Chaque plongeur devra par ailleurs présenter sur le bateau dès son arrivée:

- Un certificat médical de moins de 1 an autorisant la pratique de la plongée (à défaut, le contrevenant devra remplir un document PADI sur lequel il devra garantir sa bonne santé).
- Un carnet de plongée (ou un justificatif du nombre de plongées)



RECOMMANDATION ET CONSEILS DE SECURITE AUX PASSAGERS ET NON PLONGEURS

Les activités pour les non-plongeurs participant aux croisières plongées et randonnées palmées comme les baptêmes, les cours, le snorkeling (PMT), ou encore les visites d'îles et autres activités seront assujetties à la disponibilité des guides, aux contraintes logistiques ainsi qu'aux activités plongée (activité prioritaire).

Les participants aux activités de natation, randonnée palmée ou de baptême de plongée doivent s'assurer d'être en bonne condition physique et capables de participer à des activités aquatiques et de natation.

Si nécessaire (si le niveau technique est insuffisant), les encadrants peuvent imposer un encadrement, une formation spécifique à la randonnée palmée et/ou le port du gilet de snorkeling ou d'un shorty pour garantir la sécurité des participants (l'âge minimum de 8 ans est conseillé). Pour les mêmes raisons, les guides à bord peuvent interdire certaines activités jugées trop difficiles (Sans indemnité).

La mise à l'eau, la randonnée palmée, la sortie en mer (type natation)) en dehors des horaires de surveillance ou des recommandations de notre encadrement est de la responsabilité de ces participants.

Une pharmacie est mise à disposition à bord des bateaux. Cependant, il est vivement conseillé aux passagers d'emporter avec eux une petite pharmacie personnelle, et les médicaments utiles ainsi que de la crème solaire.

En cas d'avarie, la priorité reste la sécurité des passagers. Le capitaine en accord avec les moniteurs prendra la meilleure décision pour garantir la sécurité à bord, même si toute ou partie de la croisière devait être annulée.

REMBOURSEMENTS

Aucun remboursement ne sera accordé sur une prestation croisière au cas où :

- un client aurait un comportement irrespectueux envers les autres plongeurs ou l'équipage
- un plongeur aurait un comportement dangereux pour lui-même ou les autres plongeurs.
- un plongeur n'effectuerait pas toutes les plongées proposées, de son fait ou suite à une interdiction de plongée temporaire émanant du moniteur responsable du bateau, suite à un dépassement intentionnel du client des limites de profondeur imposées par la législation et/ou de ses propres prérogatives.
- le circuit proposé serait modifié suite :
 - à des conditions météo
 - des situations d'urgence (évacuation d'un accidenté etc.)
 - de situation pouvant mettre en péril la sécurité du bateau et de ses occupants
 - de mesures de l'administration Egyptienne.

Les clients sont **personnellement** responsables de toutes leurs affaires. La détérioration, la perte ou l'oubli de leurs affaires personnelles dus à de la négligence ne peut donner lieu à aucun recours contre Aquarius safari.

LOCATION DE MATERIEL

Responsabilité en cas de perte ou de dégradation de l'article loué. Le matériel de location est sous la responsabilité de l'emprunteur.

Tout matériel manquant ou détérioré sera facturé à 70 % du matériel neuf importé en Egypte ou voir selon la vétusté du matériel : Détendeur : 112 € ; Octopus : 53 € ; Manomètre : 56 € ;

Stabilizing jacket : 250 € ; Combinaison 5 mm : 80 € ; Ceinture : 10 €, Masque 25 € ; Palmes 50 € ;

Ordinateur : 250 € ; Plombs 3 €/kg ; Analyseur O2 : 150 €